(10) CAILLETEAU Jean-Paul - Coérant de la SCI "Le Manoir Gontier" à VOUTHON. 16220

J'ai envoyé le mercredi 28 oct. 26 un courriel adressé à la boîte mail pour le PLUi qui visiblement n'est pas parvenu à destination :
Je demandais par ce courriel s'il était possible de classer en terrain constructible la parcelle N° 805, située dans



JV

le village du Mans Gontier à Voutenon.
Cette parcelle qui n'a aucune vocation agricole est située entre des parcelles déjà bâties, desservie par les voies communales, les réseaux d'eau et d'électricité et la fibre optique-internet.

Cette parcelle n'a aucune vocation agricole, est actuellement en friche, occupée par des broussailles qui pourraient même, en période de chaleur estivale représenter un risque pour des incendies. Cette parcelle pourrait être divisée éventuellement en 2, voire 3 terrains à bâtir.

Est-il possible de revoir la classification de cette parcelle dans le cadre de ce PLUi, en parcelle constructible ?

Jean-Paul CAILLETEAU, co-gérant SCI